



AVIS DE RECRUTEMENT

La Préfecture des Bouches-du-Rhône organise un recrutement travailleurs handicapés au titre de l'année 2024 pour la région PACA.

Modalités d'inscription

Les personnes reconnues travailleurs handicapés disposent de deux possibilités pour devenir fonctionnaires : la procédure d'accès de droit commun qu'est le concours externe avec épreuves aménagées et une procédure complémentaire et dérogatoire, le recrutement par contrat, encadré par le décret n°95-979 du 25 août 1995.

Le recrutement par contrat est réservé aux personnes qui n'appartiennent pas déjà à un corps ou un cadre d'emploi de l'une des trois fonctions publiques.

Les candidat(e)s doivent remplir les mêmes conditions de diplômes que celles exigées des candidat(e)s aux concours correspondants.

Le recrutement comporte une phase de pré-sélection des candidats sur dossier (lettre de motivation, curriculum vitae, copie de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, copie de la carte nationale d'identité) suivie d'un entretien des candidats pré-sélectionnés.

La candidature est à adresser à :

**Préfecture des Bouches-du-Rhône
SGC/SRH/MDRH
Unité concours
Place Félix Baret
13282 Marseille Cedex 06**

Les candidat(e)s sont embauché(e)s sur la base d'un contrat d'une année, renouvelable une seule fois, à l'issue duquel les intéressé(e)s peuvent être titularisé(e)s s'ils (elles) sont jugé(e)s aptes professionnellement à exercer les fonctions occupées pendant la durée du contrat.

Recrutements au titre de l'année 2024 :

Catégorie C

- 1 poste de catégorie C à pourvoir au sein du Tribunal administratif de Marseille

La clôture des inscriptions a été fixée au **mardi 30 avril 2024**.